

06 sep 2002 -17:00

Appartient à [Compte rendu de la réunion du Conseil des Ministres du 6 septembre 2002](#)

## Récidive en matière de contrefaçon d'euros

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la reconnaissance de la récidive en matière de faux monnayage.

Sur proposition de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la reconnaissance de la récidive en matière de faux monnayage.

Cet avant-projet a pour but de mettre le droit pénal en conformité avec la décision-cadre du Conseil de l'Union Européenne (UE) (\*) visant à renforcer, par des sanctions pénales et autres, la protection contre le faux monnayage dans le cadre de la mise en circulation de l'euro. L'objectif de cet avant-projet est de reconnaître comme générateur de récidive les condamnations prononcées par un autre Etat membre de l'UE en matière de faux monnayage. (\*) du 6 décembre 2001 modifiant la décision-cadre du 29 mai 2000.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe